

DDT de la Haute-Savoie
ANNECY

Agence territoriale

Savoie Mont Blanc

Affaire suivie par : A. OXNER
Téléphone : 06 16 62 53 21
Courriel : audrey.oxner@onf.fr

Chambéry, le 28/05/2025

Siège :
17 rue des Diables Bleus
CS 92628
73026 CHAMBERY CEDEX
Tel : 04 79 69 78 45
ag.savoieumontblanc@onf.fr

N. Réf. : Service forêt – FXN/DC/ao
Objet : Demande autorisation de défrichement
Commune de Archamps - Projet de création d'une espace trail center de VTT.

Je vous transmets, ci-joint, une demande d'autorisation de défrichement sur le territoire communal de ARCHAMPS relevant du régime forestier.

Site Chambéry :
17 rue des diables bleus
CS 92628
73026 CHAMBERY CEDEX
Tél. : 04 79 69 78 45

Cette demande est liée à un projet de création d'un espace trail center de VTT.

- Elle concerne la parcelle cadastrale suivante relevant du régime forestier :

Section C n° 618 – Territoire communal de Archamps

S'agissant d'un défrichement indirect, la surface totale à défricher sera déterminée par la DDT, service instructeur. Le linéaire a bien été pris en compte mais une incertitude demeure sur la largeur de l'emprise.

Ci-joint, le rapport de présentation du Responsable d'Unité Territoriale du 27/05/2025.

L'ONF transmet la demande d'autorisation de défrichement **avec avis favorable** et sous réserve de la mise en œuvre des préconisations à l'autorisation de défrichement décrites dans le rapport.

Agence Territoriale ONF Savoie Mont Blanc
François-Xavier NICOT- Directeur



Copie pour information : UT FAUCINY Responsable JL. MABBOUX

LA DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHER PORTE SUR LES TERRAINS SUIVANTS : (joindre pièce 1 et 2)

Dénomination de la propriété ou du massif contenant les terrains à défricher : _____

[illegible]

(1) Si la commune a un Plan Local d'Urbanisme, préciser le classement de la parcelle au moment du dépôt de la demande et notamment si elle est classée en «Espace Boisé Classé» (EBC).

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Surface totale à défricher : ha 10 a 80 ca (1ca = 1m²)

N° du département unique ou principal des travaux | 0 | 7 | 4 |

Autres départements concernés par les travaux : N° de département 2 |__|__| N° de département 3 |__|__|

Destination principale des terrains après défrichement (pour les destinations agricoles, préciser prairie, culture, vigne,...) : _____

Sentier mono-trace de VTT (largeur inférieur à 1 mètre)

Projet nécessitant un permis de construire (cocher la case si "oui") : ☐

Autres autorisations ou déclarations déjà déposées relatives au projet (cocher la case si "aucune") : ☐

Type : _____ Date de dépôt : _____ Nom de l'autorité administrative : _____

Type : _____ Date de dépôt : _____ Nom de l'autorité administrative : _____

PROPRIÉTAIRE DES TERRAINS À DÉFRICHER ET SES AYANTS DROIT : (joindre pièce 3 et 7 si ayants droit)

NOM ET PRÉNOM OU RAISON SOCIALE	QUALITÉ (indivisaire, usufruitier, nu-proprétaire,...)	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Mairie Archamps		1 Pl. de la Mairie, 74160 Archamps	04 50 43 62 18

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE (ARTICLE R.341-1 DU CODE FORESTIER)

N°	Pièces	Dans quels cas fournir cette pièce ?	Pièce jointe
1	Plan de situation (extrait de carte au 1/25000 ^{ème} ou au 1/50000 ^{ème}) localisant les terrains à défricher et la commune la plus proche ;	Tous demandeurs	☒
2	Le ou les extraits des feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et précisant l'emprise des surfaces à défricher pour les besoins du projet (emprise du bâti, des aires de travail, des accès et stationnements, des réseaux de raccordement,...) ;	Tous demandeurs	☒
3	Attestation de propriété (relevé de propriété de moins de 6 mois délivré par les Services des Impôts Fonciers ou acte notarié à jour) ;	Tous demandeurs	☐
4	Échéancier prévisionnel des travaux de défrichement ;	Exploitant de carrière	☐
Projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement :			
5	Évaluation des incidences Natura 2000. Cette évaluation peut être intégrée à l'étude d'impact ou à la demande d'examen au cas par cas ;	Défrichement impactant ou susceptible d'impacter un site Natura 2000	☒
6	- Décision de l'Autorité environnementale portant dispense de la réalisation d'une étude d'impact après examen au cas par cas ; <i>ou dans le cas contraire :</i> - Etude d'impact ;	Défrichement de 0,5 ha à moins de 25 ha	☐
7	Étude d'impact ;	Défrichement à partir de 25 ha	☐
Pièces justifiant de la maîtrise foncière des terrains :			
8	Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains (ou de son représentant mandaté) si ce dernier n'est pas le demandeur ;	Demandeurs non propriétaires (hors cas des pièces 9 et 10)	☐
9	Copie de la déclaration d'utilité publique ;	Si le demandeur peut bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique	☐
10	Accusé de réception de l'envoi au propriétaire de la demande d'autorisation de défrichement ;	Si le demandeur bénéficie d'une servitude pour le transport ou la distribution d'énergie prévue au 1° du R341-1 du code forestier	☐
Habilitation du signataire à déposer la demande :			
11	Mandat autorisant le mandataire à déposer la demande ;	Particuliers non propriétaires, indivisions	☐
12	L'acte autorisant le représentant qualifié de la personne morale à déposer la demande (Délibération du conseil d'administration, extrait Kbis de moins de 6 mois,...) ;	Personne morale autre qu'une collectivité	☒
13	Délibération de l'assemblée délibérante autorisant son représentant à déposer la demande ;	Collectivité	☒

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné (nom et prénom) : Mauger Clément

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Au nom du demandeur indiqué en page 1 et pour son compte, je demande l'autorisation de procéder au défrichement des parcelles indiquées page 2 conformément au plan de délimitation joint à ma demande (pièce 2) et m'engage à respecter les conditions qui seront subordonnées à cette autorisation.

Fait le 12/06/2025

cachet (le cas échéant) et signature du demandeur



MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

Agence Territoriale Savoie Mont Blanc
Unité Territoriale du Faucigny
122 rue du Pont 74136 Bonneville

A Bonneville le 27 mai 2025

Objet : **Commune d'Archamps** demande d'autorisation de défrichement en forêt relevant du régime forestier

Présentation de l'objet de la demande

Le vélo club de Saint-Julien en accord avec la commune d'Archamps souhaite réaliser un espace trail center de VTT dans la parcelle forestière communale 4. Le projet comporte la création de 4 pistes dans le peuplement forestier. Un terrassement manuel sans engin est prévu d'une largeur égale ou inférieure à 1 mètre. Ce terrassement comprend la création de bosses et virages relevés. Les tracés ont été validés par nos services, le Syndicat Mixte du Salève et la région au titre de gestionnaire du site Natura 2000. Le projet a pour but de créer un espace d'apprentissage pour le club.

Parcelles appartenant à la commune relevant du régime forestier

Commune	Parcelle cadastrale	Surface de la parcelle (en m ²)	Surface à défricher (en m ²)
Archamps	OC 618	93328	Cf ci - dessous

TOTAL relevant du régime forestier	Cf ci- dessous
---	---------------------------

SURFACE TOTALE A DEFRICHER	Cf ci-dessous
-----------------------------------	----------------------

S'agissant d'un défrichement indirect la surface à considérer sera déterminée par la DDT, service instructeur. Le linéaire a bien été pris en compte mais une incertitude demeure en effet sur la largeur de l'emprise.

➤ **Enjeux économiques**

○ **Peuplement en place**

La zone concernée par les travaux est actuellement occupée par une plantation d'épicéa et de douglas datant des années 1980.

○ **Desserte**

L'exploitation de ces bois est classée en D2.

○ **Qualité des bois**

Les bois ont principalement une qualité bois d'œuvre et bois d'industrie

➤ **Enjeux écologiques**

Des mares et zones humides sont situées à proximité du projet dans la parcelle forestière et sont référencées dans l'inventaire départementale des zones humides de Haute-Savoie.

○ **Espèces protégées**

A notre connaissance, il n'y a pas d'espèce remarquable ou protégée.

○ **Zonage**

Le projet est inclus au sein du site Natura 2000 du Salève. Une étude d'évaluation des incidences a été réalisée par le bénéficiaire du projet.

➤ **Enjeux sociaux**

○ **Paysage**

L'impact sur le paysage sera modéré

○ **Accueil du public**

La forêt où se situe le défrichement est fréquentée par le public sur sa périphérie (sentier PDIPR)

○ **Périmètres de captage**

La zone où se situe le défrichement n'est pas incluse dans un périmètre de captage.

○ **Protection**

La forêt où se situe le défrichement ne joue pas une fonction de protection.

➤ **Classement PLU**

La zone concernée est classée N dans le PLU.

➤ **Incendie**

A notre connaissance, les terrains n'ont pas été parcourus par un incendie durant les quinze années précédant celle de la présente demande.

➤ **Préconisations concernant les travaux**

Toute pénétration d'engin est interdite

La coupe d'arbre est interdite

Aucun dépôt de terre ou de blocs de nature à impacter les arbres de lisières ne peut être réalisé

Les arbres ne doivent pas être blessés

Par ailleurs, les bornes forestières éventuellement impactées par les travaux devront être remises en place.

➤ **Traitement des lisières**

Sans objet

➤ **Convention d'occupation temporaire**

Un dossier de distraction ne sera pas nécessaire en raison des conséquences non définitives du défrichement sur le long terme.

➤ **Autres dossiers réglementaires**

Néant.

➤ **Avis de l'ONF**

Sous réserve de la mise en œuvre de toutes ces conditions, nous émettons un avis **favorable** à l'opération de défrichement pour la partie relevant du régime forestier.

A Bonneville, 27 mai 2025

Le Responsable de l'UT du Faucigny,



MABBOUX Jean-Luc

NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR8201712 - Le Salève

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	7
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	9
6. GESTION DU SITE	10

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR8201712	1.3 Appellation du site Le Salève
1.4 Date de compilation 31/12/1995	1.5 Date d'actualisation 04/05/2017	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Rhône-Alpes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 30/04/2002
(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/11/2013
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 01/08/2016

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033007599&dateTexte=>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 6,16306°

Latitude : 46,10917°

2.2 Superficie totale

2.3 Pourcentage de superficie marine

4427 ha

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
82	Rhône-Alpes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
74	Haute-Savoie	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
74016	ARCHAMPS
74031	BEAUMONT
74044	BOSSEY
74082	COLLONGES-SOUS-SALEVE
74096	CRUSEILLES
74118	ETREMBIERES
74185	MONNETIER-MORNEX
74193	MURAZ
74216	PRESILLY
74228	SAINT-BLAISE
74259	SAPPEY
74313	VOVRAY-EN-BORNES

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Alpine (97,76%)

Continental (2,23%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I						Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	Représent -activité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3140 Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.		0,44 (0,01 %)		G	C	C	C	B	C
5130 Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires		1,77 (0,04 %)		G	C	C	C	B	C
6110 Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi	X	19,04 (0,43 %)		M	B	B	C	B	B
6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboîssement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	X	327,6 (7,4 %)		G	B	B	C	B	B
6230 Formations herbueses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagneuses (et des zones submontagneuses de l'Europe continentale)	X	0,1 (0 %)		G	C	C	C	B	C
6410 Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)		0,1 (0 %)		P	D				
6520 Prairies de fauche de montagne		79,69 (1,8 %)		G	B	B	C	A	A
7110 Tourbières hautes actives	X	0,44 (0,01 %)		G	C	C	C	B	B
7150 Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion		8,85 (0,2 %)		G	C	C	C	C	C
7230 Tourbières basses alcalines		0,1 (0 %)		M	C	C	C	B	C
8130 Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles		0,1 (0 %)		P	C	C	C	B	B
8210 Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique		115,1 (2,6 %)		M	B	B	C	B	B

	8310 Grottes non exploitées par le tourisme		0 (0 %)	100	G	C	C	C	A	B
	9110 Hétraies du Luzulo-Fagetum		159,37 (3,6 %)		M	B	C		B	B
	9130 Hétraies de l'Asperulo-Fagetum		256,77 (5,8 %)		M	B	C		B	B
	9150 Hétraies calcicoles médio-européennes du Cephalantho-Fagion		531,24 (12 %)		M	B	C		B	B
	9160 Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli		0,1 (0 %)		M	C	C		B	C
	9180 Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	X	0,1 (0 %)		M	C	C		B	C
	9430 Forêts montagnardes et subalpines à Pinus uncinata (* si sur substrat gypseux ou calcaire)		0,44 (0,01 %)		G	C	C		C	C

- PF : Forme prioritaire de l'habitat.
- Qualité des données : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple).
- Représentativité : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative » ; D = « Présence non significative ».
- Superficie relative : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- Conservation : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- Evaluation globale : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce		Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D	Cons.	A B C
A	1193	Bombina variegata	p	Min	Max	p	P	M	Pop.		Isol.
M	1303	Rhinolophus hipposideros	p			i	P	M	D		
M	1304	Rhinolophus ferrumequinum	p			i	P	M	D		
M	1308	Barbastella barbastellus	p			i	P	M	D		
M	1321	Myotis emarginatus	p			i	P	M	D		
M	1323	Myotis bechsteinii	p			i	P	M	D		

M	1324	Myotis myotis	p				i	P	M	D		
M	1361	Lynx lynx	p				i	P	M	D		
P	1386	Buxbaumia viridis	p				i	P	M	D		
P	1902	Cypripedium calceolus	p	50	65		i	R	G	C	B	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Moyenne / réduite ».
- **Isolément** : A = population (presque) isolée; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Significative ».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce				Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			C R V P	IV	V	A	B	C	D
M		Eptesicus serotinus			i	P	X					X	
M		Myotis mystacinus			i	P	X					X	
M		Myotis nattereri			i	P	X					X	
M		Nyctalus noctula			i	P				X		X	
M		Pipistrellus pipistrellus			i	P	X					X	
M		Pipistrellus pygmaeus			i	P	X					X	
M		Pipistrellus nathusii			i	P				X		X	
M		Hypsugo savii			i	P	X					X	
M		Plecotus auritus					X					X	

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	0 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	8 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	15 %
N16 : Forêts caducifoliées	48 %
N17 : Forêts de résineux	5 %
N19 : Forêts mixtes	20 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	3 %

Autres caractéristiques du site

Géographiquement distinct du Jura, le Mont Salève s'y rattache pourtant d'un point de vue géologique (calcaire). Totalement isolé des reliefs avoisinants (Jura, nappes chablaisiennes, chaînes subalpines), il constitue une émergence dominant les bassins mollassiques des chaînes préalpines. Il est constitué principalement d'une épaisse série carbonatée, allant du Jurassique supérieur au Crétacé inférieur, sur laquelle se sont déposés à l'Eocène des dépôts continentaux (Sidérolithique) remplissant les cavités d'un paléokarst. Une flore acidophile s'y développe ainsi que les rares mares, tourbières et bas marais. Les forêts collinéennes et montagnardes (hêtraies) constituent l'habitat principal. On relève également des prairies sèches, des falaises et des éboulis ainsi que de nombreuses cavités souterraines liées au karst.

Vulnérabilité

: Le Salève est une montagne riche en habitats naturels remarquables mais où les enjeux sont multiples, à la fois économiques, écologiques et touristiques. La présence de l'homme sur ce massif constitue une nécessité pour le maintien des habitats d'intérêt communautaire. Cependant certaines de ses pratiques sont de réelles menaces qui pourraient remettre en question le fragile équilibre à l'origine de cette richesse écologique :

- L'abandon des pratiques agricoles extensives, comme la fauche ou le pâturage, sur le plateau sommital entraînerait une fermeture des prairies sèches les moins intéressantes pour l'agriculture, par la densification des strates ligneuses au sein des formations végétales. L'intensification de certaines pratiques agricoles sur les prairies de fauches et les prairies semi-sèches peut également s'avérer préjudiciable. L'enjeu est donc de maintenir une pression d'intervention suffisante afin de maintenir les habitats herbacés à leur stade, tout en évitant une intensification excessive des pratiques ;
- La dynamique progressive d'assèchement des zones humides (mares, tourbières) et le phénomène de comblement peuvent aboutir à l'assèchement total de la pièce d'eau, avec une évolution du cortège floristique et faunistique, tendant vers leur banalisation ; Ces mares autrefois utilisées par l'agriculture ne sont plus entretenues ;
- La fréquentation touristique (escalade, randonnées) peut perturber la tranquillité ou la qualité des habitats ;
- Certaines pratiques agricoles ou forestières peuvent également s'avérer dangereuses pour le maintien d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire très localisées comme les marais, tourbières, stations botaniques, mares forestières notamment.

4.2 Qualité et importance

Le Salève apparaît comme un massif isolé entre la chaîne du Jura et les Préalpes du Nord, séparé respectivement par la plaine genevoise et le plateau des Bornes. La richesse du milieu naturel est essentiellement liée à sa diversité aussi bien en termes de conditions climatiques que géologiques, de son relief et de son exposition.

Ces conditions abiotiques ne sont pas les uniques facteurs explicatifs de cette richesse. En effet la présence de l'Homme depuis des millénaires sur le massif (moins 12000 avant JC) est à l'origine d'une mosaïque diversifiée de milieux (activité pastorale, exploitation forestière, exploitation des sables pour la fabrication du verre et du fer, viticulture). Les activités

humaines ayant eu cours sur le site ont structuré le paysage et ont su lui attribuer cette identité si particulière tant recherchée par les citoyens des alentours, de Genève et d'Annemasse.

Le site présente en conséquence une grande diversité paysagère, où alternent des zones de falaises, des secteurs boisés, des zones ouvertes (pelouses, landes, prairies de fauche) ponctuées de mares et de tourbières, des milieux calcicoles et d'autres siliceux.

Sa grande richesse en habitats naturels inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats (14 habitats d'intérêt communautaire, dont quatre prioritaires) et sa richesse en habitats d'espèces (11 espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats) ont conduit à sa désignation comme site d'intérêt communautaire.

L'influence méridionale est ici très marquée du fait de la position excentrée du Mont Salève par rapport à l'axe alpin. Ceci s'exprime par la présence de prairies sèches riches en orchidées puisque plus d'une vingtaine d'espèces y est connue et notons la présence localement de buis. Historiquement le Salève a été le site de nidification du Vautour péronoptère le plus septentrional pour l'espèce ; le Merle bleu, la Fauvette orphée et le Bruant ortolan, autres espèces " méridionales ", ont également disparu.

Une espèce continentale est ici en limite de répartition occidentale : la Clématite des Alpes (*Clematis alpina*), qui ne compte que deux stations en Haute-Savoie dont celle du Salève. Le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) établit ici un record d'altitude à 1250 m dans une mare.

Les intérêts entomologiques et ornithologiques du site sont importants (papillons et libellules remarquables, 84 espèces d'oiseaux nicheurs).

Six espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire sont recensées, déjà citées comme critiques par des études il y a vingt ans. En 2012 un total de 23 espèces de chauves-souris a été répertorié au Salève sur les 21 espèces dans le site Natura 2000 sur les 33 espèces connues en France, dont des espèces figurant sur les listes rouges mondiale (UICN 2008), nationale (2009) et régionale (2008) : Noctule commune (*Nyctalus noctula*), Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*).

Les hêtraies neutrophile et acide abritent chacune trois espèces visées par la directive (Buxbaumie verte, Barbastelle, Sonneur à ventre jaune).

La présence de deux tourbières acides à sphaignes est à souligner.

La forêt de pins à crochet présente sur le site est la station abyssale la plus basse en altitude connue en France.

Le Sabot de Vénus n'est présent qu'en deux points situés sur le piémont et comptabilise une quarantaine de pieds. Une des stations est en mauvais état de conservation du fait de la fermeture du milieu.

Notons la présence d'autres espèces végétales remarquables, et notamment d'espèces protégées au niveau national comme le Lycopode inondé (*Lycopodiella inundata*), ou figurant sur la liste rouge de Haute-Savoie comme la Serratule à tiges nues (*Serratula nudicaulis*) ou la Clématite des Alpes (*Clematis alpina*).

La position de ce massif à mi-chemin entre le Jura et les Alpes lui confère également un rôle de pont ou de corridor important notamment pour le Lynx observé dans la région depuis les années 1980 et observé régulièrement au Salève depuis 2000. Les observations entre Vuache, Salève, Mandallaz et Bornes laissent penser que le Salève se trouve sur l'un des axes principaux d'échanges entre la population jurassienne et alpine du Lynx.

Le Salève est également protégé par une directive paysagère (décret du 27 février 2008).

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	C01.01.01	Carrières de sable et graviers		I

H	G01.03	Véhicules motorisés		I
H	G05.01	Piétinement, surfréquentation		I
L	G01.04	Alpinisme, escalade, spéléologie		I
L	G01.05	Vol-à-voile, delta-plane, parapente, ballon		I
L	G05	Autres intrusions et perturbations humaines		I
M	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
M	K02.01	Modification de la composition spécifique (succession)		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	66 %
Domaine communal	32 %
Domaine départemental	2 %

4.5 Documentation

DOCOB du site Natura 2000 " Salève " - Site FR8201712 - réalisé par le Syndicat mixte du Salève - Version Mars 2009 - 109 pages

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	6 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
38	Petit Salève	+	6%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Syndicat Mixte du Salève (SMS) Technopole

Adresse : 38 rue Georges de Mestral - Bât. Athéna - Entrée 2 - Site d'Archamps 74166 SAINT JULIEN EN GENEVOIS CEDEX

Courriel : e.durr@syndicat-mixte-du-saleve.fr

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

☒ Oui Nom : Document d'objectif du site FR8201712
Lien : http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DRAURA/doc/IFD/IFD_REFDOC_0523696/2009-document-d-objectifs-natura-2000-le-saleve-fr8201712

☐ Non, mais un plan de gestion est en préparation.

☐ Non

6.3 Mesures de conservation

Le document d'objectifs du site Natura 2000 FR8201712 " Le Salève " a été validé en mars 2009.

OBJECTIFS ET PRINCIPES DE GESTION (définis avec les acteurs locaux) :

Les principaux objectifs de gestion définis dans le document d'objectifs sont les suivants :

1. Stopper la fermeture et la banalisation des milieux ouverts :
 - Maintien des zones ouvertes par le pâturage ou la fauche
 - Recul des zones colonisées par les ligneux (par intervention mécanique ou manuelle)
2. Maintenir une forêt riche en diversité végétale et en structures forestières :
 - Irrégularisation des peuplements forestiers
 - Maintien des essences forestières caractéristiques.
3. Conserver la valeur écologique et hydrologique des zones humides :
 - Restauration des zones humides
 - Lutte contre leur atterrissement.
4. Conserver le caractère naturel et le rôle de refuge des falaises et des grottes
 - Contrôle de la fréquentation
 - Eviter l'aménagement de sites importants pour la biodiversité.

5. Sensibiliser les usagers du site du Salève à la conservation des habitats et des espèces les plus fragiles.
6. Surveiller l'état de conservation des espèces les plus fragiles.

